

Le 11/07/2018

Pays de Châteaugiron - Roche aux Fées

Le sport, un bon moyen de gagner en autonomie

Châteaugiron — Aux Jardins du Castel, les résidents pratiquent le sport jusqu'à 88 ans, afin de gagner en autonomie et d'améliorer leur mobilité.

L'initiative

À l'occasion d'un déplacement en Ile-et-Vilaine dans le cadre de la mission Sport pour tous tout au long de la vie qui leur a été confiée par le Premier ministre, Françoise Gatel, sénatrice d'Ile-et-Vilaine et François Cormier-Boulligeon, député du Cher étaient présents, mardi après-midi, à L'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), Les Jardins du Castel, dirigé par Michel Barbé.

Pérenniser les financements

Les élus ont rencontré les résidents, le personnel du pôle locomoteur comprenant un ergothérapeute, un kinésithérapeute et un éducateur sportif, ainsi que les directeurs de plusieurs Ehpad du département.

Dès 2012, l'établissement castelgironnais a répondu à un appel à projet de l'Agence régionale de santé (ARS), afin de commencer des activités sportives innovantes pour ses résidents. Le pôle locomoteur permet ainsi la pratique d'activités physiques dans le cadre de plusieurs ateliers qui ont été mis en place. Ils ont pour vocation de favoriser le maintien de l'autonomie et de l'indépendance en stimulant les capacités motrices, en



Françoise Gatel et François Cormier Boulligeon au côté des directeurs des Ehpad et des cadres de santé, mardi, aux Jardins du Castel

améliorant les équilibres et en effectuant un renforcement musculaire. Parmi les 121 résidents qui ont en moyenne 88 ans, près de 90, participent à ces séances.

Le constat d'un bénéfice indéniable de l'activité physique et sportive pour les seniors est partagé par les directeurs d'Ehpad. Cela permet un maintien de l'autonomie et l'amélioration de la mobilité

Les participants ont mis en avant la problématique de la pérennité des financements qui entrave les projets. « La logique comptable qui prévaut en matière de financements est un frein. Plus les Ehpad parviennent à faire progresser le niveau d'autonomie de leurs résidents, plus les moyens qui leur sont alloués diminuent. C'est comme si les bons élèves étaient punis, c'est un

comble. Il faut inverser la logique pour éviter de pénaliser les établissements qui initient des pratiques vertueuses de préservation de l'autonomie et de bien-être de leurs résidents. Il faut changer d'état d'esprit et favoriser la prévention » affirme la sénatrice Françoise Gatel.